

CONSEIL DÉPARTEMENTAL — RETOUR SUR LA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE DE L'ANNÉE ET LE VOTE DU BUDGET 2022



Jeudi 16 décembre, l'Assemblée départementale s'est réunie pour la dernière séance publique de l'année 2021, consacrée principalement au vote du budget primitif 2022. Un budget ambitieux qui prévoit des investissements massifs en faveur du territoire et des Seine-et-Marnais, guidés par les priorités politiques du nouvel exécutif.


Créé le: 17/12/2021

Une gestion saine et équilibrée



Au cours de la séance publique du 16 décembre, réunissant les élus du Conseil départemental, la 2^e vice-présidente en charge des finances, des ressources humaines et de la commande publique, Daisy Luczak, a présenté le budget primitif de l'année 2022. Que ce soient dans ses dépenses et ses recettes de fonctionnement, le budget 2022 du Département de Seine-et-Marne reflète « *une gestion saine et équilibrée* » précise Daisy Luczak.

En effet, le budget 2022 maintient de très bons résultats financiers grâce à une bonne gestion financière de ces

dernières années et à un désendettement record en 2021. Depuis 2015, la dette du Département a effectivement diminué de 30%. Pour rappel, l'agence de notation internationale Standards and Poors a attribué au Département la note de long terme « AA », note la plus élevée pour une collectivité territoriale, assortie d'une perspective stable.

Le budget 2022 permet ainsi de « *donner au Département les moyens d'investir massivement en faveur du territoire et des Seine-et-Marnais* », se réjouit Jean-François Parigi.



Ce budget 2022 ambitieux fixe une ligne claire pour l'année à venir, avec une gestion responsable et équilibrée, mais aussi des investissements massifs en faveur du territoire et des Seine-et-Marnais.

Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne

Un investissement record de 298 millions d'euros



Infographie sur le budget global 2022 du Département

Le montant total du budget de l'année 2022 s'élève à 1,56 milliard d'euros, en dépenses et en recettes, avec un niveau de dépenses d'équipement record de 298 millions d'euros, consacrés notamment à :

- la rénovation des routes départementales,
- la construction et la réfection de nos collèges,
- la mise en place du bouclier de sécurité,
- la prévention des inondations et la politique contractuelle en faveur des communes et intercommunalités pour l'aménagement du territoire.

« Nous allons ainsi pouvoir mettre en œuvre rapidement les priorités du nouvel exécutif, notamment en matière de routes, de sécurité, de handicap, d'éducation et de prévention des inondations. Tout en conservant un pilotage étroit de nos dépenses de fonctionnement, nous souhaitons ainsi rééquilibrer les services publics offerts à la population sur l'ensemble du territoire départemental », déclare Jean-François Parigi président du Département de Seine-et-Marne.

Découvrez en vidéo la répartition du budget 2022.



Le Conseil départemental a voté une aide exceptionnelle de 35 000 € aux apiculteurs seine-et-marnais dont les ruches ont été fortement touchées par les intempéries cette année. Pour en faire la demande, rendez-vous sur la page « [Aide exceptionnelle aux apiculteurs](https://www.seine-et-marne.fr/fr/appels-projet-subventions/aide-exceptionnelle-aux-apiculteurs) » (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/appels-projet-subventions/aide-exceptionnelle-aux-apiculteurs>).

INFOGRAPHIES DU BUDGET



PLUS D'INFORMATIONS



Communiqué de presse - Budget 2022 (16/12/2021) PDF - 605.07 Ko (/sites/default/files/media/downloads/communique-de-presse-budget-2022-le-departement-investit-298-millions....pdf)



Annexe - Budget 2022 Département de Seine-et-Marne (16/12/2021) PDF - 931.55 Ko (/sites/default/files/media/downloads/annexe-budget-2022-departement-de-seine-et-marne.pdf)



Communiqué de presse - Culture, solidarités, agriculture : le Département sur tous les fronts (17/12/2021).pdf PDF - 626.72 Ko (/sites/default/files/media/downloads/communique-de-presse-culture-solidarites-agriculture-le-departemen.pdf)